

DIRECTIONS FOR USE: Use Flatline Soft Bait for the control of Norway rats (*Rattus norvegicus*), Roof rats (*Rattus rattus*), House mice (*Mus musculus*), Deer mice (*Peromyscus maniculatus*), and White-footed mice (*P. leucopus*) indoors and outdoors within 15 metres of buildings (residential, industrial, commercial, agricultural, and public buildings). Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g., nailed down) to the fence or the ground. This product may also be applied in garbage dumps. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

USE LIMITATIONS: Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach the bait.

Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations. Bait stations (tier 1) used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristic, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed areas where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents and wash treated areas before re-use of the food handling establishment (processing areas include storage and service).

Selection of Treatment Areas: Place bait in locations where listed rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and near burrows, and in concealed locations where listed rats and mice feed is desirable. Eliminate as much food, water and harborage as possible. Use the highest rate permitted on this label in areas of very high pest activity.

APPLICATION DIRECTIONS:

For Norway rats and Roof rats:

Norway rats usually inhabit the ground floor of structures and burrow in the ground. They will range approximately 15 to 100 m from their nesting area seeking food and water. Roof rats are excellent climbers and usually infest the upper stories of structures. Hence, special attention must be paid to this species ability to climb by placing baits in the roof rats' activity area. Apply 6 to 16 pouches per placement, usually spaced 5 to 10 m apart. Maintain a constant supply of fresh bait for 10 days or until signs of rat activity cease.

For House mice, Deer mice and White-footed mice: House mice, deer mice and white-footed mice are excellent climbers and will infest all floors in a structure. House mice will only range approximately 10 m from their nesting area seeking food. Deer mice and white-footed mice will travel further in search of food. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 metre. Apply 4 to 6 pouches per placement, usually spaced 2 to 4 m apart. Maintain a constant supply of fresh bait for 15 days or until signs of activity cease.

Note: Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait as described under DISPOSAL. To prevent reinfestation, eliminate rodent food, water and harborage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Do not open pre-measured bait packs (pouches). Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes when handling this product, disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. Do not place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

FLATLINE®

SOFT BAIT

RODENTICIDE

KILLS NORWAY RATS, ROOF RATS, HOUSE MICE, DEER MICE, AND WHITE-FOOTED MICE

PASTE COMMERCIAL

ACTIVE INGREDIENT: Chlorophacinone..... 0.005%

WARNING, CONTAINS THE ALLERGENS WHEAT AND SOY

REGISTRATION NO. 34219

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL BEFORE USING

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons
authorized in government-approved pest control programs.

LIPHATECH

Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI 53209 USA
(800) 351-1476

FIRST AID:	
If in eyes:	<ul style="list-style-type: none"> Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice.
If on skin or clothing:	<ul style="list-style-type: none"> Take off contaminated clothing. Rinse skin with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice.
If swallowed:	<ul style="list-style-type: none"> Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
For all cases of human ingestion call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice.	
If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.	
Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.	
TOXICOLOGICAL INFORMATION: This material may reduce the clotting ability of blood and cause bleeding. Vitamin K ₁ in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.	

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS: Toxic to aquatic organisms, birds and small wild mammals. Use only in sites listed on the product label. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

STORAGE: Store this product away from food or feed. Store product not in use in original, tightly sealed container in a cool, dry, secure location away from other chemicals and inaccessible to children and non-target animals.
DISPOSAL:

CONTAINER: Do not reuse empty container. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

PRODUCT: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

CARCASSES: To protect pets and non-target wildlife, carefully dispose of animals killed by this bait. Wrap poisoned carcasses securely with paper. Dispose of them by placing in a closed container and taking them to a provincial or municipal landfill site OR burying deep enough to prevent scavengers from reaching them.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. (083121)

MODE D'EMPLOI : Utiliser l'Appât mou Flatline pour le contrôle des rats surmulots (*Rattus norvegicus*), des rats noirs (*Rattus rattus*), des souris communes (*Mus musculus*), des souris sylvestres (*Peromyscus maniculatus*), et des souris à pattes blanches (*P. leucopus*) à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics). Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués). Ce produit peut aussi être appliqué aux terrains de décharge publique.

Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à grande eau et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer l'appât à des endroits où il pourrait contaminer la nourriture ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact direct avec de la nourriture.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

Zones de transformation, de fabrication, d'entreposage et de service de denrées alimentaires : Pour les endroits qui ne sont pas directement reliés à la transformation des denrées alimentaires : Utiliser uniquement dans les endroits où il n'y a pas d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale et où l'équipement d'emballage et de manutention des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ne sont jamais ouverts ou exposés. Pour les endroits où les aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont transformés, servis ou entreposés : Dans les usines de transformation des viandes et des denrées alimentaires (zones de transformation), utiliser l'appât seulement lorsque l'usine n'est pas en activité. Retirer ou couvrir tous les aliments, matériaux d'emballage et ustensiles avant de placer l'appât dans les stations-appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts et laver les endroits traités avant de réutiliser l'établissement de services alimentaires (les zones de transformation comprennent les zones d'entreposage et de service). **Choix des zones de traitement :** Placer l'appât dans les endroits où les rats et les souris indiqués se déplacent et risquent de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et près de ceux-ci, et dans les endroits dissimulés où les rats et les souris indiqués risquent de chercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent se cacher. Utiliser la dose la plus élevée indiquée sur cette étiquette dans les zones à très forte activité des ravageurs.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pour les rats surmulots, les rats noir :

Les rats surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils se déplacent dans un rayon d'environ 15 à 100 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. Par conséquent, une attention particulière doit être accordée à la capacité de cette espèce à grimper en plaçant des appâts dans les zones d'activité des rats noirs. Placer entre 6 et 16 sachets par emplacement, généralement à des intervalles de 5 à 10 m. Assurer un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats disparaissent.

Pour les souris communes, les souris sylvestres et les souris à pattes blanches : Les souris communes, les souris sylvestres et les souris à pattes blanches sont d'excellentes grimpeuses et infestent tous les étages d'une structure. Les souris communes se déplacent dans un rayon d'environ 10 m seulement à partir de leur nid pour chercher de la nourriture. Les souris sylvestres et les souris à pattes blanches se déplacent plus loin pour chercher de la nourriture. Si aucun appât n'a été consommé après quelques jours, déplacer la station d'environ un mètre. Placer entre 4 et 6 sachets par emplacement, généralement à des intervalles de 2 à 4 m. Assurer un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité disparaissent.

Remarque : Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer tous les animaux morts et les appâts non consommés comme d'écrit dans la section ÉLIMINATION. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent se cacher. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. En présence d'une source continue d'infestation, établir des points d'appât permanents et les réapprovisionner au besoin.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Ce produit peut être nocif ou fatal s'il est ingéré ou absorbé par la peau. **Ne pas** ouvrir les paquets à disposer prémesurés (sachets). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation du produit, de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à grande eau et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, avec de l'eau chaude et du savon, avant de les porter à nouveau. Ne pas placer l'appât à des endroits où il pourrait contaminer la nourriture ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact direct avec de la nourriture. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

FLATLINE® APPÂT MOU

RODENTICIDE

**TUE LES RATS SURMULOTS, LES RATS NOIRS,
LES SOURIS COMMUNES,
ET LES SOURIS SYLVESTRES
ET LES SOURIS À PATTES BLANCHES**

PÂTE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Chlorphacinone..... 0,005%

AVERTISSEMENT, CONTIENT LES
ALLERGÈNES BLÉ ET SOJA

No D'HOMOLOGATION 34219

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.



Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI 53209 USA
(800) 351-1476

PREMIERS SOINS :	
En cas de contact avec les yeux :	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer les vêtements contaminés. • Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion par un humain, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.	
Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.	
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut diminuer la capacité de coagulation du sang et provoquer des saignements. La vitamine K ₁ , administrée par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour les empoisonnements causés par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (PT), déterminera le traitement approprié. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.	

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Utiliser uniquement aux endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer le produit non utilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et sécuritaire, à l'écart des autres produits chimiques et inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS : Ne pas réutiliser le contenant vide. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

PRODUIT : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CARCASSES : Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'emportant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent l'atteindre.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. (083121)